

Le dispositif engagement étudiant évolue

Du 12 septembre 2023 au 25 septembre 2023



Vous avez une activité bénévole, de volontariat ou salariée à côté de vos études ? L'université Bordeaux Montaigne propose d'aménager vos études (ex. priorité pour certains groupes de TD) mais aussi d'obtenir des points bonus dans votre moyenne de l'année (jusqu'à 0,4 points).

Quelles sont les activités concernées ?

- vous êtes bénévole dans une association sur le campus ou en dehors
- vous avez un emploi ou êtes auto-entrepreneur (minimum 10 heures par semaine),
- vous exercez une mission de volontaire en service civique
- vous êtes élu dans un conseil de l'université ou en dehors
- vous êtes reconnu comme artiste étudiant ou sportif de haut ou bon niveau
- vous êtes réserviste ou sapeur-pompier volontaire

Comment solliciter le statut ?

Vous devez compléter le formulaire de demande du statut engagement étudiant [disponible ici](#) et le renvoyer à engagement-etudiant@u-bordeaux-montaigne.fr avant le 20 janvier pour pouvoir bénéficier d'un aménagement de vos études et/ou de la valorisation sous la forme de points bonus.

La demande d'aménagement sera transmise à votre UFR de rattachement et soumise à validation par votre responsable de formation.

Pour la valorisation, il vous sera demandé de rédiger un rapport sur votre expérience d'engagement et les compétences acquises dans ce cadre (environ 5 pages). La Direction pour l'Orientation, les Stages et l'Insertion Professionnelle proposera des temps d'échange collectifs et individuels pour vous accompagner dans l'identification des compétences.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le statut engagement étudiant [ici](#).